
EXPERTISE EN SÉLECTION DE FONDS
NAGELMACKERS
MULTIFUND



NAGELMACKERS

SOMMAIRE

EXPERTISE EN SÉLECTION DE FONDS	5
CINQ BONNES RAISONS D'OPTER POUR UN COMPARTIMENT MULTIFUND	7
1. Vous vous facilitez la vie	7
2. Vous investissez à votre rythme	7
3. Vous achetez et vendez quand cela vous convient	7
4. Vous connaissez les risques	7
5. Vous contribuez à un monde renouvelable	7
FONDS DE FONDS ET FONDS PROFILÉS	8
Multifund est un fonds de fonds...	8
... et un fonds profilé	8
L'EXPERTISE EN SÉLECTION DE FONDS	9
Architecture ouverte	9
Philosophie d'investissement claire	9
Méthode de sélection des 7P	9
ANALYSE SUR LA BASE DE LA MÉTHODE DES 7P	10
1. People	10
2. Philosophy	10
3. Process	10
4. Portfolio construction	10
5. Performance	10
6. Protection of shareholders	10
7. Principles of responsible investing	10
ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE	11
INTÉGRATION ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	12
QUEL EST LE FONDS MULTIFUND QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX ?	13
Nagelmackers Multifund Conservative	14
Nagelmackers Multifund Balanced	16
Nagelmackers Multifund Growth	18
Nagelmackers Multifund Full Equities	20
INFORMATIONS LÉGALES	22



EXPERTISE EN SÉLECTION DE FONDS

Nagelmackers Multifund¹ est un ensemble de compartiments de la sicav Nagelmackers qui ont chacun un profil de risque clairement défini, géré par les analystes et les gestionnaires de fonds du département Asset Management Funds de Nagelmackers. Ainsi, vous pouvez profiter de leur vaste connaissance et de leur expertise en sélection de fonds de tiers.

Les fonds profilés Nagelmackers Multifund² présentent de nombreux avantages. Ils permettent une diversification pour une bonne répartition des risques³. Par ailleurs, la sicav Nagelmackers vous offre quatre compartiments différents⁴, chacun avec leur propre profil de risque. Enfin, les fonds sous-jacents sont sélectionnés sur la base de trois piliers : l'architecture ouverte, une philosophie d'investissement claire et notre méthode de sélection des 7P.

Prenez connaissance, dans cette brochure, de tous les détails concernant la gamme Nagelmackers Multifund et sa gestion. Vous y découvrirez aussi l'approche de Nagelmackers ainsi que ses nombreux atouts et vous y trouverez toutes les informations légales utiles. Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller Nagelmackers.

Nagelmackers et son équipe de spécialistes mettent tout en oeuvre pour gérer votre Nagelmackers Multifund de manière optimale, aujourd'hui comme demain.

1 Toutes les informations légales relatives aux fonds de fonds Nagelmackers Multifund (compartiments Nagelmackers Multifund Conservative, Nagelmackers Multifund Balanced, Nagelmackers Multifund Growth et Nagelmackers Multifund Full Equities) se trouvent sous 'Informations légales' à la page 22.

2 Vous trouverez plus d'informations sur les fonds profilés à la page 8.

3 Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à la page 7.

4 Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à partir de la page 13.

CINQ BONNES RAISONS D'OPTER POUR UN COMPARTIMENT MULTIFUND

1. VOUS VOUS FACILITEZ LA VIE

D'une part, les gestionnaires du Multifund suivent quotidiennement l'évolution des marchés pour pouvoir prendre des décisions d'investissement rapides et adéquates. D'autre part, ils effectuent le travail opérationnel inhérent à l'achat et à la vente de titres. Vous bénéficiez ainsi de la sérénité nécessaire.

2. VOUS INVESTISSEZ À VOTRE RYTHME

Vous souhaitez mettre régulièrement de l'argent de côté pour plus tard ou pour constituer un beau capital pour vos proches ? Optez pour un plan d'investissement périodique ! Vous pourrez ainsi investir dans un Multifund à votre propre rythme.

Le montant périodique que vous avez déterminé (minimum 50 EUR) est, selon votre préférence, débité automatiquement chaque mois ou trimestre de l'un de vos comptes ouverts chez Nagelmackers et ensuite investi dans le fonds d'investissement de votre choix.

3. VOUS ACHETEZ ET VENDEZ QUAND CELA VOUS CONVIENT

Vous pouvez suivre facilement l'évolution de votre investissement grâce à une valorisation quotidienne des fonds. Vous pouvez donc les acheter et vendre au moment le plus opportun pour vous.

4. VOUS CONNAISSEZ LES RISQUES

En tant qu'investisseur, vous savez très certainement qu'un rendement plus élevé va de pair avec un risque plus élevé. Mais jusqu'où êtes-vous prêt à aller ? Lorsque vous optez pour un compartiment de la gamme Multifund, vous connaissez les risques⁵. Votre investissement est largement diversifié grâce aux différents fonds. Les experts du département Asset Management Funds sélectionnent en effet les fonds qui investissent dans un large éventail de titres, secteurs et pays.

5. VOUS CONTRIBUEZ À UN MONDE DURABLE

En 2019, Nagelmackers a signé les UNPRI (United Nations Principles of Responsible Investing). Nagelmackers souligne ainsi l'importance qu'elle attache aux critères ESG (environnement, social et de bonne gouvernance) lors de la sélection de ses fonds. Cet engagement est clairement ancré dans notre politique d'investissement et cadre parfaitement dans notre approche à long terme.

La mission de Nagelmackers est de créer de la valeur pour ses clients privés, professionnels et institutionnels en constituant et en gérant leurs portefeuilles de manière durable. Les solutions durables vont de pair avec l'investissement responsable, c'est pourquoi Nagelmackers a intégré les principes ESG dans son processus de gestion et de sélection des fonds, entre autres au sein de la gamme Multifund.

Nagelmackers fonde sa politique et sa stratégie d'investissement responsable sur des conventions et des normes internationales et européennes. A cet égard, Nagelmackers a signé les principes des Nations unies pour l'investissement responsable et aligne son approche d'investissement sur le Pacte mondial des Nations unies et les indicateurs de gouvernance mondiale (WGI) de la Banque mondiale. Cela souligne son engagement à intégrer des critères de durabilité non financiers dans son analyse des investissements et son processus de décision. En outre, Nagelmackers se conforme également à la législation ESG européenne.

⁵ Pour les risques associés à un investissement dans l'un des compartiments de Multifund, vous pouvez consulter l'annexe technique à partir de la page 13.

FONDS DE FONDS ET FONDS PROFILÉS

MULTIFUND EST UN FONDS DE FONDS...

Nagelmackers Multifund est une gamme de fonds de fonds, à savoir des fonds d'investissement qui investissent dans d'autres fonds d'investissement.

Le point de départ de cette approche est assez simple : un gestionnaire de fonds ne peut pas être le meilleur en tout. Les gestionnaires du Multifund font par conséquent appel à des asset managers qui sont experts dans leur domaine spécifique, généralement sur la base de la classe d'actifs dans laquelle nous souhaitons investir.

Sur la base d'une méthode de sélection spécifique appelée 7P, nous choisissons ensuite uniquement les élèves qui se démarquent, afin d'obtenir une excellente répartition des fonds soumis à notre analyse.

Autre avantage supplémentaire de cette approche : l'investissement est finalement réparti entre des dizaines, voire des centaines, d'actions individuelles et d'obligations, selon le profil choisi. De cette façon, votre risque en tant qu'investisseur est également bien réparti.

... ET UN FONDS PROFILÉ

Chaque Nagelmackers Multifund est également le reflet de la stratégie d'investissement appliquée au sein du département Asset Management Funds. Nos experts attribuent à chaque fonds une allocation stratégique permettant de déterminer la pondération en actions et obligations. C'est en fait la position de départ du fonds.

Ces pondérations sont ensuite minutieusement affinées, sur la base des conclusions de divers comités. Cet exercice conduit à une allocation tactique, qui peut également être une contribution importante au rendement.

Ainsi, la vision économique de Nagelmackers, combinée à l'expertise technique et analytique de nos experts en matière de fonds, se traduit par les investissements réalisés au sein des différents Multifund.

Au sein de la gamme Multifund, différents niveaux de risque sont proposés, de plutôt défensif à très dynamique. Vous trouverez un aperçu des fonds sous 'Quel est le fonds Multifund qui vous convient le mieux ?' à partir de la page 13.

L'EXPERTISE EN SÉLECTION DE FONDS

En tant que spécialiste en constitution, gestion et protection de patrimoine, Nagelmackers accorde une place importante aux investissements. Ainsi, nous adoptons une approche à long terme dans laquelle un processus clair permet d'obtenir un bon équilibre entre le rendement souhaité et le risque pris. Nous investissons uniquement dans des placements de qualité et privilégions une répartition et une diversification suffisantes.

Pour sélectionner les fonds sous-jacents des fonds profilés Nagelmackers Multifund, le département Asset Management de Nagelmackers se base sur **trois piliers** :

- **l'architecture ouverte** ;
- **une philosophie d'investissement claire** ;
- **la méthode de sélection des 7P.**

ARCHITECTURE OUVERTE

Nagelmackers est convaincue qu'aucune institution financière n'est en mesure de disposer elle-même des meilleurs fonds au monde. C'est pourquoi, depuis 2006 déjà, l'offre a été élargie avec des produits d'investissements d'autres asset managers. Avec ce principe d'architecture ouverte, les gestionnaires de fonds Nagelmackers disposent d'un accès quasi illimité aux nombreuses stratégies spécifiques disponibles sur le marché.

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT CLAIRE

Pour composer les fonds profilés Nagelmackers Multifund, l'équipe spécialisée du département Asset Management Funds de Nagelmackers se lance pour vous à la recherche de gestionnaires de fonds mondialement réputés. L'équipe d'analystes sélectionne ensuite les gestionnaires dont elle est convaincue qu'ils pourront afficher des résultats suffisamment bons avec leur fonds dans les prochaines années, et qui constituent une valeur ajoutée pour les Multifund. Par ailleurs, ces fonds doivent partager la même philosophie d'investissement, à savoir rechercher un rapport qualité/prix intéressant.

MÉTHODE DE SÉLECTION DES 7P

Lorsqu'un fonds intéressant est repéré par l'un de nos analystes de fonds, il est ensuite soumis à une analyse qualitative et quantitative approfondie, sur la base de notre méthode de sélection des 7P. Le fonds doit alors obtenir un excellent score.



ANALYSE SUR LA BASE DE LA MÉTHODE DES 7P

Les experts du département Asset Management Funds ont élaboré leur propre procédure de sélection de fonds externes : la méthode de sélection des 7P. Avant qu'un fonds sous-jacent ne soit effectivement repris dans un fonds profilé Nagelmackers Multifund, il est testé sur 7 critères différents.

1. PEOPLE

Qui est le gestionnaire du fonds ? Depuis combien de temps est-il actif dans le fonds ? Quelle expertise a le gestionnaire ? A-t-il été mêlé à un cas de fraude ? En d'autres termes : nous voulons savoir avec qui nous allons collaborer.

2. PHILOSOPHY

Selon quelle philosophie le fonds est-il géré ? Concorde-t-elle avec la nôtre ? Une philosophie d'investissement claire qui est suivie de manière conséquente sur le long terme est primordiale. Il est en outre évident qu'investir de manière socialement responsable est un facteur tout aussi déterminant.

3. PROCESS

Comment les instruments sont-ils sélectionnés pour le fonds ? Quels sont les paramètres examinés ? Le gestionnaire regarde-t-il seulement les entreprises qui se cachent derrière les actions et les obligations ? Ou fait-il une sélection 'top down' et regarde-t-il aussi les pays dans lesquels il investit ? Bref, quels éléments le gestionnaire prend-il en compte ?

4. PORTFOLIO CONSTRUCTION

Comment le portefeuille est-il composé ? Est-il bien diversifié ? Le risque financier est-il couvert au moyen d'un autre investissement ? Le risque de change est-il couvert ? Y a-t-il beaucoup de cash dans le portefeuille ou justement pas ? Nous voulons savoir précisément comment le gestionnaire compose son portefeuille.

5. PERFORMANCE

Comment le fonds a-t-il performé dans le passé ? Les performances historiques correspondent-elles à ce que vous pouvez attendre du style du fonds pendant un cycle économique ou boursier bien déterminé ? Le gestionnaire veille-t-il à ce qu'il y ait une plus-value par rapport à l'indice de référence ? Et en cas de baisse boursière, le fonds parvient-il à limiter les dégâts ou baisse-t-il plus que le marché ?

6. PROTECTION OF SHAREHOLDERS

L'un des principaux critères est la protection de nos clients. Les gestionnaires qui investissent leurs propres avoirs dans leur fonds retiennent notre attention. Car de cette manière, les intérêts des investisseurs coïncident avec ceux des gestionnaires. Les coûts sont également suivis de près : des coûts trop élevés sont néfastes pour les performances du fonds et par conséquent aussi pour les investisseurs. Les liquidités constituent aussi une donnée intéressante : nous voulons savoir si nous pouvons sortir facilement du fonds si nous le souhaitons, en d'autres termes, nous voulons savoir si le fonds est assez liquide.

En outre, nous essayons de ne remplacer qu'un faible nombre de fonds dans le portefeuille, maximum 10% par an. Beaucoup de fonds sélectionnés il y a quatre ou cinq ans sont encore maintenus aujourd'hui. Pour vous, en tant que client, cela signifie que vous continuez à épargner tous les frais d'entrée et de sortie correspondants.

7. PRINCIPLES OF RESPONSIBLE INVESTING

Le screening ESG (Environmental, Social and Governance) fait-il partie du processus d'investissement ? Une équipe spécifique a-t-elle été désignée par rapport à l'ESG ? Le gestionnaire exclut-il certaines entreprises ou secteurs ? L'asset manager a-t-il signé les UNPRI (United Nations Principles for Responsible Investing) ? Quel est le score du fonds selon des fournisseurs de données externes tels que Morningstar (avec leurs Globes) et MSCI ? De quelle catégorie le fonds fait-il partie dans la législation SFDR⁶ ?

⁶ SFDR est l'abréviation de 'Sustainable Finance Disclosure Regulation', à l'instar du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la divulgation d'informations sur la durabilité dans le secteur des services financiers.

ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Lors du screening des fonds sous-jacents, le gestionnaire tient également compte de l'application de la loi du 8 juin 2006, également connue sous le nom de 'Loi sur les armes'. Cela signifie que le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des sociétés ayant pour activité la fabrication, l'utilisation, la réparation, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions et blindages inertes contenant de l'uranium appauvri ou tout autre uranium industriel au sens de la loi, et ce en vue de leur distribution.

L'application de la loi est contrôlée par un reporting du gestionnaire et fait l'objet d'un suivi régulier lors de la mise à jour de la due diligence, ainsi que lors de la due diligence initiale effectuée pour la sélection du fonds sous-jacent.



INTÉGRATION ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Tous les compartiments de la sicav Nagelmackers tiennent compte des risques liés à la durabilité. Cela ne signifie toutefois pas que tous les compartiments ont nécessairement un caractère 'article 8 ou 9' correspondant à la législation SFDR.

En effet, conformément à la législation SFDR, les compartiments sont subdivisés en trois catégories.

Article 9

Les compartiments ayant un objectif durable explicite, c'est-à-dire un investissement dans une activité économique contribuant à :

- la réalisation d'un objectif environnemental (par exemple, concernant l'utilisation d'énergie (renouvelable), l'émission de gaz à effet de serre, ou l'impact sur la biodiversité) ;
- la réalisation d'un objectif social (par exemple, lutter contre les inégalités, promouvoir l'inclusion sociale ou favoriser les relations de travail).

A aucun moment, il ne peut être dérogé aux principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion solides, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.

Article 8

Les compartiments qui favorisent les caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Ils peuvent également promouvoir d'autres caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles ils investissent suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Les compartiments de la sicav qui sont considérés comme relevant de l'article 8 sont les suivants :

- **Nagelmackers Multifund Conservative**
- **Nagelmackers Multifund Balanced**
- **Nagelmackers Multifund Growth**
- **Nagelmackers Multifund Full Equities**

Article 6

Tous les autres compartiments de la sicav non couverts par les catégories ci-dessus relèvent de la catégorie de l'article 6.

Dans le cadre des fonds de fonds, les fonds de tiers sont sélectionnés en fonction de leur approche durable. Cela signifie que nous vérifions, entre autres, les points suivants : s'ils sont signataires de l'UNPRI (United Nations Principles for Responsible Investment), la mesure dans laquelle le fonds utilise les critères ESG dans le processus d'investissement (exclusion, intégration, best-in-class, impact), les fournisseurs de données utilisés pour intégrer la durabilité dans le processus, la manière dont l'empreinte carbone est abordée, etc.

Dans le processus de décision des compartiments Multifund, en revanche, un score élevé sur l'approche durable d'un fonds externe est une condition nécessaire pour pouvoir sélectionner ce fonds. L'intégration ESG s'applique aussi aux compartiments concernés.

En outre, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues. Les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (notamment les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium) sont également exclues, conformément à la législation belge.

Dans le processus décisionnel des compartiments de l'Article 8, les recherches et les notations effectuées par des parties externes sont également prises en compte avant de décider d'inclure ou de conserver un investissement. Cette méthode de travail combine l'intégration ESG avec une approche 'best-in-class' (voir ci-dessous).

Pour plus d'explications, veuillez vous référer au prospectus du fonds, ainsi qu'à la page web 'Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers', qui peut être consulté sur nagelmackers.be.

QUEL EST LE FONDS MULTIFUND QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX ?

L'offre Multifund se compose de quatre fonds profilés, chacun correspondant à un certain degré de risque et à une certaine perspective de rendement. Votre conseiller Nagelmackers vous aidera à déterminer quel Multifund correspond le mieux à votre profil d'investisseur. Il le fera avec l'aide de PIA (Personal Investment Assistant), notre outil d'investissement grâce auquel les experts en investissements de Nagelmackers déterminent votre profil d'investisseur et vous donnent des conseils personnalisés.



NAGELMACKERS MULTIFUND CONSERVATIVE

Nagelmackers Multifund Conservative investit principalement dans des actions d'autres fonds d'investissement. La politique vise à obtenir un rendement optimal à long terme avec un risque limité, grâce à une répartition équilibrée entre actions, obligations et liquidités.

Le fonds favorise les caractéristiques écologiques et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le fonds investit principalement dans des fonds d'actions et d'obligations et, également, dans des fonds du marché monétaire.

Le fonds investit au moins 65% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans les fonds susmentionnés qui soit relèvent de l'article 8 ou 9 selon la classification SFDR, soit sont conformes au label Febelfin Towards Sustainability, soit combinent plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Pour les ETF, qui n'entrent pas dans le cadre des 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur de l'ETF concerné soit signataire de l'UNPRI.

Pour les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères ci-dessus (article 8, article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), l'exigence minimale est qu'ils respectent les points suivants dans leur processus :

- une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations unies, les États-Unis ou la Communauté européenne ;
- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- une exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, conformément à la législation belge ;
- une exclusion sur la base de la 'liste noire' telle que mentionnée dans les normes Towards Sustainability de Febelfin.

L'investissement dans ces différents actifs doit être réalisé de manière à refléter à tout moment leur caractère de conservation.

Le fonds peut investir dans des instruments financiers émis dans des devises autres que l'euro.

Pour les investissements dans des fonds obligataires, les actifs sous-jacents doivent répondre aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et les titres de créance doivent être émis par des sociétés et des organismes publics.

Parmi l'univers des fonds de placement qui répondent aux exigences en termes de catégorie, de style et de région d'investissement, une première sélection est effectuée sur la base d'une analyse quantitative des rendements et des risques. Le choix final dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de baisse ou pour optimiser les rendements.

Aucun benchmark n'est utilisé pour ce fonds. La gestion du fonds est dite 'active'.

Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds n'importe quel jour ouvrable bancaire. L'achat ne peut être limité ou reporté que dans des cas exceptionnels et toujours dans l'intérêt des actionnaires existants du fonds.

Ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans les 3 ans.

La présente politique d'investissement est intégralement tirée du document d'informations clés pour l'investisseur. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Le compartiment Nagelmackers Multifund Conservative appartient à la catégorie de risque 4 car sa valeur est soumise à des fluctuations relativement faibles. Cela signifie que la probabilité d'enregistrer un bénéfice ou de subir une perte est donc relativement faible.



Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps.

Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité.

- Risque de change : il est possible d'investir dans des investissements libellés dans d'autres devises. Etant donné que ces devises ne sont pas entièrement couvertes, il est question d'un risque de change.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible via nagelmackers.be/fr/fonds/selection-de-fonds-profiles.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)

- Moins de 25 000 EUR : 2,50%
- De 25 000 EUR à 49 999 EUR : 2,25%
- De 50 000 EUR à 74 999 EUR : 2,00%
- De 75 000 EUR à 249 999 EUR : 1,50%
- De 250 000 EUR à 499 999 EUR : 1,00%
- 500 000 EUR ou plus : 0,00%

Frais de sortie

Aucun

Frais de gestion

1,25%

Frais courants

1,76% - Ce chiffre peut varier d'année en année.

Frais de conversion

Aucun

Commission de performance

Aucun

Swing price

La valeur nette d'inventaire (VNI) par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les actionnaires existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action.

Frais de garde sur compte-titres

Gratuit en cas de dépôt sur un compte-titres chez Nagelmackers

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Périodicité

La valeur nette d'inventaire est calculée tous les jours à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation.

Publication sur le site web

tijd.be
lecho.be
nagelmackers.be

Echéance

Aucune (fonds ouvert)

Fiscalité belge

Précompte mobilier sur plus-value de créances

Tout investisseur, personne physique, résident fiscal en Belgique, est soumis à un précompte mobilier de 30% sur tout ou partie des plus-values réalisées lors du rachat d'une (ou plusieurs) action(s) dans des fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs, directement ou indirectement, dans des créances (obligations, liquidités, etc.) et qui ne distribuent pas chaque année l'ensemble de leurs revenus acquis. En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû. Pour plus d'informations sur le calcul du précompte mobilier, veuillez contacter votre conseiller.

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB)

Fonds d'investissement avec capitalisation : 1,32% (max. 4 000 EUR) sauf pour les fonds communs de placement (pas de TOB)

Fonds d'investissement avec distribution : 0%

NAGELMACKERS MULTIFUND BALANCED

Nagelmackers Multifund Balanced investit principalement dans des actions d'autres fonds d'investissement.

La politique vise à obtenir un rendement optimal à long terme avec un risque limité, grâce à une répartition équilibrée entre actions, obligations et liquidités.

Le fonds favorise les caractéristiques écologiques et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le fonds investit principalement dans des fonds d'actions et d'obligations et, également, dans des fonds du marché monétaire.

Le fonds investit au moins 65% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans les fonds susmentionnés qui soit relèvent de l'article 8 ou 9 selon la classification SFDR, soit sont conformes au label Febelfin Towards Sustainability, soit combinent plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Pour les ETF, qui n'entrent pas dans le cadre des 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur de l'ETF concerné soit signataire de l'UNPRI.

Pour les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères ci-dessus (article 8, article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), l'exigence minimale est qu'ils respectent les points suivants dans leur processus :

- une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations unies, les États-Unis ou la Communauté européenne ;
- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- une exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, conformément à la législation belge ;
- une exclusion sur la base de la 'liste noire' telle que mentionnée dans les normes Towards Sustainability de Febelfin.

Pour les investissements dans des fonds obligataires, les actifs sous-jacents doivent répondre aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et les titres de créance sont émis à la fois par des sociétés et des organismes publics.

Parmi l'univers des fonds de placement qui répondent aux exigences en termes de catégorie, de style et de région d'investissement, une première sélection est effectuée sur la base d'une analyse quantitative des rendements et des risques. Le choix final dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de baisse ou pour optimiser les rendements.

Aucun benchmark n'est utilisé pour ce fonds. La gestion du fonds est dite 'active'.

Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds n'importe quel jour ouvrable bancaire. L'achat ne peut être limité ou reporté que dans des cas exceptionnels et toujours dans l'intérêt des actionnaires existants du fonds.

Le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans les 3 ans.

La présente politique d'investissement est intégralement tirée du document d'informations clés pour l'investisseur. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Le compartiment Nagelmackers Multifund Balanced appartient à la catégorie de risque 4 car sa valeur est soumise à des fluctuations moyennes. Cela signifie que la probabilité d'enregistrer un bénéfice ou de subir une perte est donc moyenne.



Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps.

Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité.

- Risque de change : il est possible d'investir dans des investissements libellés dans d'autres devises. Étant donné que ces devises ne sont pas entièrement couvertes, il est question d'un risque de change.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible via nagelmackers.be/fr/fonds/selection-de-fonds-profiles.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)

- Moins de 25 000 EUR : 2,50%
- De 25 000 EUR à 49 999 EUR : 2,25%
- De 50 000 EUR à 74 999 EUR : 2,00%
- De 75 000 EUR à 249 999 EUR : 1,50%
- De 250 000 EUR à 499 999 EUR : 1,00%
- 500 000 EUR ou plus : 0,00%

Frais de sortie

Aucun

Frais de gestion

1,40%

Frais courants

1,94% - Ce chiffre peut varier d'année en année.

Frais de conversion

Aucun

Commission de performance

Aucun

Swing price

La valeur nette d'inventaire (VNI) par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les actionnaires existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action.

Frais de garde sur compte-titres

Gratuit en cas de dépôt sur un compte-titres chez Nagelmackers

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Périodicité

La valeur nette d'inventaire est calculée tous les jours à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation.

Publication sur le site web

tijd.be
lecho.be
nagelmackers.be

Echéance

Aucune (fonds ouvert)

Fiscalité belge

Précompte mobilier sur plus-value de créances

Tout investisseur, personne physique, résident fiscal en Belgique, est soumis à un précompte mobilier de 30% sur tout ou partie des plus-values réalisées lors du rachat d'une (ou plusieurs) action(s) dans des fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs, directement ou indirectement, dans des créances (obligations, liquidités, etc.) et qui ne distribuent pas chaque année l'ensemble de leurs revenus acquis. En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû. Pour plus d'informations sur le calcul du précompte mobilier, veuillez contacter votre conseiller.

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB)

Fonds d'investissement avec capitalisation : 1,32% (max. 4 000 EUR) sauf pour les fonds communs de placement (pas de TOB)

Fonds d'investissement avec distribution : 0%

NAGELMACKERS MULTIFUND GROWTH

Nagelmackers Multifund Growth investit principalement dans des actions d'autres fonds d'investissement.

La politique vise à obtenir un rendement optimal à long terme, en investissant essentiellement dans des actions. Le fonds investit principalement dans des fonds d'actions et d'obligations et, également, dans des fonds du marché monétaire.

Le fonds favorise les caractéristiques écologiques et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le fonds investit au moins 65% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans les fonds susmentionnés qui soit relèvent de l'article 8 ou 9 selon la classification SFDR, soit sont conformes au label Febelfin Towards Sustainability, soit combinent plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Pour les ETF, qui n'entrent pas dans le cadre des 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur de l'ETF concerné soit signataire de l'UNPRI.

Pour les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères ci-dessus (article 8, article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), l'exigence minimale est qu'ils respectent les points suivants dans leur processus :

- une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations unies, les Etats-Unis ou la Communauté européenne ;
- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- une exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, conformément à la législation belge ;
- une exclusion sur la base de la 'liste noire' telle que mentionnée dans les normes Towards Sustainability de Febelfin.

Les investissements dans ces différents actifs sont réalisés de manière à refléter à tout moment leur caractère dynamique.

Le fonds peut investir dans des instruments financiers émis dans des devises autres que l'euro.

Pour les investissements dans des fonds obligataires, les actifs sous-jacents doivent répondre aux critères suivants ou à des critères plus stricts : les obligations et les titres de créance sont émis à la fois par des sociétés et des organismes publics.

Parmi l'univers des fonds de placement qui répondent aux exigences en termes de catégorie, de style et de région d'investissement, une première sélection est effectuée sur la base d'une analyse quantitative des rendements et des risques. Le choix final dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de baisse ou pour optimiser les rendements.

Aucun benchmark n'est utilisé pour ce fonds. La gestion du fonds est dite 'active'.

Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds n'importe quel jour ouvrable bancaire. L'achat ne peut être limité ou reporté que dans des cas exceptionnels et toujours dans l'intérêt des actionnaires existants du fonds.

Ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans les 5 ans.

La présente politique d'investissement est intégralement tirée du document d'informations clés pour l'investisseur. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Le fonds appartient à la catégorie de risque 5 car sa valeur est soumise à des fluctuations relativement fortes. Cela signifie que les risques de perte pourraient être assez élevés lors d'années difficiles sur les marchés boursiers.



Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps.

Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité.

- Risque de change : il est possible d'investir dans des investissements libellés dans d'autres devises. Etant donné que ces devises ne sont pas entièrement couvertes, il est question d'un risque de change.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible via nagelmackers.be/fr/fonds/selection-de-fonds-profiles.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)

- Moins de 25 000 EUR : 2,50%
- De 25 000 EUR à 49 999 EUR : 2,25%
- De 50 000 EUR à 74 999 EUR : 2,00%
- De 75 000 EUR à 249 999 EUR : 1,50%
- De 250 000 EUR à 499 999 EUR : 1,00%
- 500 000 EUR ou plus : 0,00%

Frais de sortie

Aucun

Frais de gestion

1,50%

Frais courants

2,14% - Ce chiffre peut varier d'année en année.

Frais de conversion

Aucun

Commission de performance

Aucun

Swing price

La valeur nette d'inventaire (VNI) par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les actionnaires existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action.

Frais de garde sur compte-titres

Gratuit en cas de dépôt sur un compte-titres chez Nagelmackers

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Périodicité

La valeur nette d'inventaire est calculée tous les jours à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation.

Publication sur le site web

tijd.be
lecho.be
nagelmackers.be

Echéance

Aucune (fonds ouvert)

Fiscalité belge

Précompte mobilier sur plus-value de créances

Tout investisseur, personne physique, résident fiscal en Belgique, est soumis à un précompte mobilier de 30% sur tout ou partie des plus-values réalisées lors du rachat d'une (ou plusieurs) action(s) dans des fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs, directement ou indirectement, dans des créances (obligations, liquidités, etc.) et qui ne distribuent pas chaque année l'ensemble de leurs revenus acquis. En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû. Pour plus d'informations sur le calcul du précompte mobilier, veuillez contacter votre conseiller.

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB)

Fonds d'investissement avec capitalisation : 1,32% (max. 4 000 EUR) sauf pour les fonds communs de placement (pas de TOB)

Fonds d'investissement avec distribution : 0%

NAGELMACKERS MULTIFUND FULL EQUITIES

Nagelmackers Multifund Full Equities investit principalement dans les actions d'autres fonds de placement. Cette politique vise à obtenir un rendement optimal à long terme, associé à une volatilité élevée, en investissant presque exclusivement dans des fonds d'actions. En outre, il est aussi possible d'investir dans les fonds du marché monétaire.

Le fonds favorise les caractéristiques écologiques et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le fonds investit au moins 65% (par le biais d'OPCVM ou d'OPC) dans les fonds susmentionnés qui soit relèvent de l'article 8 ou 9 selon la classification SFDR, soit sont conformes au label Febelfin Towards Sustainability, soit combinent plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Pour les ETF, qui n'entrent pas dans le cadre des 65% mentionnés ci-dessus, l'exigence minimale sera que l'émetteur de l'ETF concerné soit signataire de l'UNPRI.

Pour les fonds (OPCVM ou OPC) qui ne répondraient pas aux critères ci-dessus (article 8, article 9, label Towards Sustainability de Febelfin ou une combinaison de ceux-ci), l'exigence minimale est qu'ils respectent les points suivants dans leur processus :

- une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs entreprises) dans lesquels des investissements peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations unies, les États-Unis ou la Communauté européenne ;
- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- une exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, conformément à la législation belge ;
- une exclusion sur la base de la 'liste noire' telle que mentionnée dans les normes Towards Sustainability de Febelfin.

Le fonds peut investir dans des instruments financiers émis dans des devises autres que l'euro.

Parmi l'univers des fonds de placement qui répondent aux exigences en termes de catégorie, de style et de région d'investissement, une première sélection est effectuée sur la base d'une analyse quantitative des rendements et des risques. Le choix final dépend principalement de l'évaluation du processus d'investissement.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de baisse ou pour optimiser les rendements.

Le benchmark de ce fonds est le MSCI World en EUR. Cet indice est uniquement utilisé pour le calcul de la commission de performance et non pour la composition du portefeuille. La composition du fonds peut donc différer de celle du benchmark.

La gestion du fonds est dite 'active'.

Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds n'importe quel jour ouvrable bancaire. L'achat ne peut être limité ou reporté que dans des cas exceptionnels et toujours dans l'intérêt des actionnaires existants du fonds.

Ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans les 5 ans.

La présente politique d'investissement est intégralement tirée du document d'informations clés pour l'investisseur. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Le fonds appartient à la catégorie de risque 6 car sa valeur est soumise à de fortes fluctuations. Cela signifie que la probabilité d'enregistrer un bénéfice ou de subir une perte est importante.



Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps.

Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité.

- Risque de change : il est possible d'investir dans des investissements libellés dans d'autres devises. Étant donné que ces devises ne sont pas entièrement couvertes, il est question d'un risque de change.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible via nagelmackers.be/fr/fonds/selection-de-fonds-profiles.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	<ul style="list-style-type: none">• Moins de 25 000 EUR : 2,50%• De 25 000 EUR à 49 999 EUR : 2,25%• De 50 000 EUR à 74 999 EUR : 2,00%• De 75 000 EUR à 249 999 EUR : 1,50%• De 250 000 EUR à 499 999 EUR : 1,00%• 500 000 EUR ou plus : 0,00%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	1,00%
Frais courants	1,69% - Ce chiffre peut varier d'année en année.
Frais de conversion	Aucun
Commission de performance	10% du résultat positif qui dépasse positivement le rendement par rapport au benchmark, l'indice MSCI World Eur (en EUR), toutefois seulement après que le résultat négatif par rapport au benchmark depuis le 1/1/2016 ait été compensé. En 2021, aucune commission de performance n'a été comptabilisée.
Swing price	La valeur nette d'inventaire (VNI) par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les actionnaires existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action.
Frais de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de dépôt sur un compte-titres chez Nagelmackers
Valeur nette d'inventaire (VNI)	
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée tous les jours à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site web	tijd.be lecho.be nagelmackers.be
Echéance	Aucune (fonds ouvert)
Fiscalité belge	
Précompte mobilier sur plus-value de créances	Tout investisseur, personne physique, résident fiscal en Belgique, est soumis à un précompte mobilier de 30% sur tout ou partie des plus-values réalisées lors du rachat d'une (ou plusieurs) action(s) dans des fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs, directement ou indirectement, dans des créances (obligations, liquidités, etc.) et qui ne distribuent pas chaque année l'ensemble de leurs revenus acquis. En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû. Pour plus d'informations sur le calcul du précompte mobilier, veuillez contacter votre conseiller.
Taxe sur Opérations de Bourse (TOB)	Fonds d'investissement avec capitalisation : 1,32% (max. 4 000 EUR) sauf pour les fonds communs de placement (pas de TOB) Fonds d'investissement avec distribution : 0%

INFORMATIONS LÉGALES

Nagelmackers Multifund est une gamme de quatre compartiments de la société d'investissement à capital variable (sicav) de droit belge Nagelmackers.

Avant que vous décidiez d'investir dans un Nagelmackers Multifund, vous devez avoir pris connaissance de la version la plus récente des Informations clés pour l'investisseur. Ce document reprend de façon succincte l'objectif et la politique d'investissement du compartiment, les risques principaux, les rendements du passé, les frais et d'autres informations pratiques.

Il convient également de prendre connaissance des derniers rapports annuels, semestriels et mensuels disponibles gratuitement en français et néerlandais sur nagelmackers.be et dans toutes les agences Nagelmackers.

En outre, les informations reprises dans cette brochure ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur et ne constituent pas un conseil de la part de Nagelmackers. Il est dès lors conseillé à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son conseiller Nagelmackers.

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfm.be.

Pour obtenir un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, consultez cette page : nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire. Cette information est disponible en français et en néerlandais.

